

Protection contre les risques naturels – travaux forestiers parcelles 18 et 19

En zone de montagne, la forêt joue un rôle primordial notamment en matière de protection contre les risques naturels (chute de blocs...).

C'est pour répondre à cet objectif et dans le cadre d'une gestion durable de ses forêts que la commune de La Clusaz, a souhaité engager des travaux d'irrégularisation et de renouvellement du peuplement forestier en place sur les parcelles 18 et 19, situées à l'entrée de la commune en provenance de Saint Jean de Sixt.

Ces travaux ont fait l'objet d'une demande de subvention au titre du Programme de Développement Rural de Rhône-Alpes 2014-2020 - Mesure 8.52 ; qui a été obtenue en décembre 2017.

Objectifs :

- 1/ Prélever les gros bois et bois instables pour réduire le risque de projection de pierres lors du déracinement de ces derniers par vent fort.
- 2/ Poursuivre le renouvellement forestier par l'agrandissement de trouées existantes ou par la création de nouvelles.
- 3/ Augmenter le plus possible la rugosité du sol en laissant les arbres abattus au sol comme piège à cailloux.

Au total, l'Office National des Forêts (ONF) qui a été retenu par la commune pour réaliser ces travaux, a exploité environ 400 m³ de feuillus divers.

Ce chantier commencé en 2018, s'est achevé en 2021"

Montant des travaux réalisés = 15020 €

Montant de la subvention = 12016 € (80 % du montant des travaux)

